L'égalité en marche. Filles et garçons, femmes et hommes.

Numéro d'inventaire : 2012.03361
Auteur(s) : France. Ministère de l'Éducation nationale
Type de document : imprimé divers
Éditeur : Ministère de l'Éducation nationale / Sécrétariat d'État aux droits des femmes
Date de création : 2000
Matériau(x) et technique(s) : papier
Description : 1 brochure sur papier glacé.
Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm
Notes : Bibliogr. en 4e de couverture.
Mots-clés : Gestion des établissements d'enseignement
Filière : aucune
Niveau : aucun
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : n.p.
Commentaire pagination : 4 p.
Mention d'illustration
ill. en coul.

Filles et garçons
femmes et hommes

L'égalité en marche

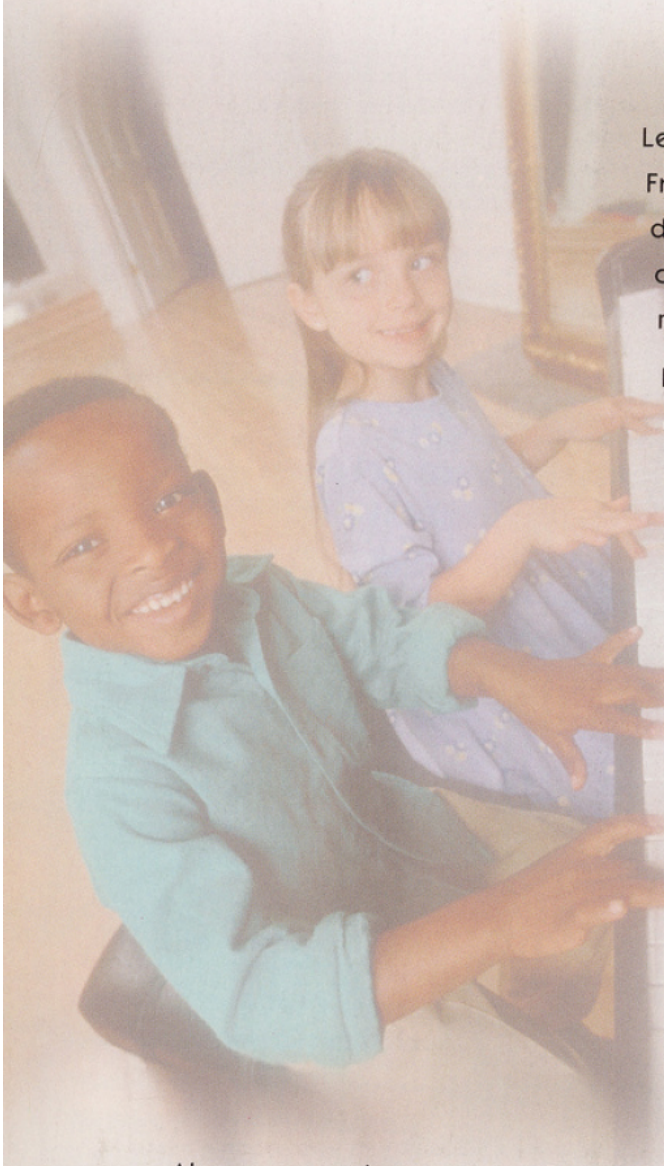

Le principe de mixité, introduit en France il y a 40 ans, n'a plus besoin de s'afficher au fronton des écoles ou sur les plaques des établissements scolaires.

Filles et garçons, éduqués ensemble de la maternelle à l'enseignement supérieur, apprennent à se connaître. Leurs parents ont également connu la mixité à l'école. Et aujourd'hui les femmes travaillent, votent et partagent l'autorité parentale avec les hommes...

Elles ont accès à tous les domaines professionnels et la réussite scolaire des filles n'est plus à démontrer. On pourrait donc se dire que l'égalité entre les femmes et les hommes est une réalité. En somme, que les discriminations ont totalement disparu.

Mixité = égalité ?

Alors, pourquoi encore une **Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif** telle que celle signée le 25 février 2000 par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Emploi et de la Solidarité, de l'Agriculture et de la Pêche et le secrétariat d'État aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle ?

État des lieux

De fait, la mixité n'engendre pas forcément l'égalité.
Quelques chiffres pour s'en persuader.

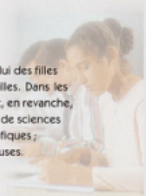

En matière d'**ÉDUCATION**, le pourcentage des garçons en terminale L est de 18,2 %, celui des filles de 81,8 %. En terminale S, il est de 57,1 % pour les garçons et de 42,9 % pour les filles. Dans les filières scientifiques et technologiques du supérieur, la sous-représentation des filles est, en revanche, criante. Elles ne sont que 20,2 % en DUT des secteurs de la production ; 33 % en DEUG de sciences et structure de la matière ; 23 % dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques ; 22 % dans l'ensemble des écoles d'ingénieurs et 15 % dans les écoles les plus prestigieuses.

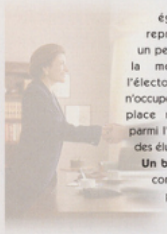

La sous-représentation des femmes dans la **VIE POLITIQUE** est également préoccupante. Si elles représentent un peu plus de la moitié de l'électorat, elles n'occupent qu'une place restreinte parmi l'ensemble des élus.

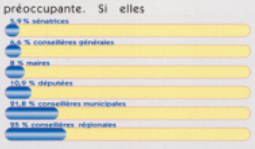

Un bon point cependant, le gouvernement comprend un tiers de femmes ministres et, parmi les députés français au Parlement européen, il y a 40,2 % de femmes.

En matière **ÉCONOMIQUE**

- 30 % des créateurs d'entreprise sont des femmes
- en 1998, 31,7 % des femmes qui travaillaient occupaient un emploi à temps partiel contre 5,5 % des hommes ; 8,5 % des femmes à temps partiel suivent une formation contre 26 % chez les hommes
- une enquête menée auprès d'entreprises ayant mis en place les 35 h depuis plus de 6 mois montre que 48 % des femmes consacrent le temps disponible à leur famille contre 28 % des hommes
- il existe une différence moyenne de salaire entre les hommes et les femmes de l'ordre de 25 %

Une dynamique à instaurer

Tous les chiffres révèlent des inégalités de fait entre femmes et hommes, entre filles et garçons. Filières professionnelles mal adaptées ? Orientation scolaire entachée de préjugés liés aux stéréotypes de sexe ? Sans doute. Peut-être aussi une méconnaissance du problème et de ses données ainsi qu'une prise de conscience insuffisante du rôle de chacun, au sein du système éducatif, pour y remédier. Et un déficit d'interrogation sur le rôle de l'école dans la transmission des inégalités et sur sa capacité à les réduire.

Pourquoi une convention ?

La Convention interministérielle du 25 février 2000 a pour principaux objectifs d'« améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons et de veiller à l'adaptation de l'offre de formation initiale aux perspectives d'emploi », de « promouvoir une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes » et de « renforcer les outils de promotion de l'égalité et la formation des acteurs » du système éducatif.

Au cœur de cette politique, sont en jeu, dès l'école :

- La lutte contre les stéréotypes liés au sexe
- L'éducation à la citoyenneté
- L'éducation à la santé, à la sexualité
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- L'élargissement des choix professionnels
- Une véritable formation des décideurs du système éducatif et des enseignants

À qui s'adresse-t-elle ?

Sont concernés par la convention « tous les acteurs du système éducatif, du préélémentaire à l'enseignement supérieur, de la formation initiale à la formation tout au long de la vie ».

La réussite des objectifs de la convention « suppose une impulsion nationale pour certains aspects. Elle exige un engagement fort de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole, respectivement au niveau académique et régional, mais également à tous les niveaux, en collaboration avec les services déconcentrés des droits des femmes, les collectivités locales et les associations. »

Concrètement, que propose-t-elle ?

Au programme, des séances d'information à destination des élèves d'une part, des personnels de l'ensemble de la communauté éducative d'autre part, des modules de formation pour les enseignants, la diffusion d'un matériel pédagogique adapté, la rénovation de diplômes professionnels. Des études et des évaluations seront menées sur trois ans.

Selon la convention, « L'heure de vie de classe au collège, au lycée et au lycée professionnel sera un moment privilégié d'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Elle propose aussi :

– « D'élargir et de généraliser l'information sur la connaissance du corps dès la maternelle. »
– « D'utiliser les nouveaux modules d'éducation à la santé au collège pour améliorer la connaissance du corps [...] et d'intégrer une éducation non sexiste. »
– « De créer des centres de ressources pour l'information de la communauté pédagogique utilisant les nouvelles technologies de communication et mettant en place des banques de données académiques, nationales et européennes. »

Ainsi la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, **thème transversal** par excellence, pourra trouver sa place dans :

– Les parcours diversifiés
– Les TPE (travaux personnels encadrés)
– Les travaux croisés
– L'éducation à la citoyenneté, l'éducation civique, juridique et sociale
– Les conseils de la vie lycéenne

En pratique

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Dans le cadre de la convention, l'IUFM de Lyon, établissement pilote, devient, dès cette année, un lieu d'expérimentation de modules et de séminaires.
Sont prévus :

- un séminaire de recherche sur le genre en éducation
- un séminaire de formation de formateurs sur « le corps en éducation »
- un groupe de travail sur les manuels scolaires
- une conférence et un colloque de bilan

D'autres IUFM s'engagent progressivement dans cette démarche, ceux de Toulouse et de Lille notamment.

CONVENTIONS LOCALES

Des conventions locales peuvent être signées entre les Délégations régionales et les académies. C'est ce qu'ont déjà fait, respectivement en juin et en octobre 2000, les académies de Rennes et de Montpellier.

UN PRIX POUR LES FILLES

Le Prix de la vocation scientifique et technique du Service des droits des femmes s'adresse aux filles des classes terminales scientifiques ou technologiques qui souhaitent s'orienter vers une branche professionnelle où elles sont peu présentes.
En 2001, 600 prix d'un montant de 5 000 francs seront attribués.
Les dossiers sont sélectionnés par un jury présidé par le préfet, sur la base du projet professionnel, des revenus parentaux et des résultats scolaires.
Ils sont à retirer, **à partir de février 2001**, dans les lycées ou auprès des Délégations régionales aux droits des femmes.
Pour plus de renseignements, appeler le 01 53 86 12 69 et, pour obtenir la liste des Délégations régionales, consulter le site www.social.gouv.fr

POUR VOUS AIDER

- Le texte de la convention a été publié au *BO* n° 10 du 9 mars 2000. Il est en ligne sur www.education.gouv.fr
- Le *BO* hors-série n° 10 du 2 novembre 2000, « À l'école, au collège, au lycée : de la mixité à l'égalité », consultable sur le même site, traite notamment des pratiques pédagogiques.

UNE RUBRIQUE INTERNET

La rubrique interministérielle L'égalité en marche : www.education.gouv.fr informe sur l'actualité et propose échanges de pratiques, rapports et études, textes officiels et données statistiques.

l'Égalité en marche

FONDS SOCIAL EUROPÉEN

cndp RÉSEAU CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX DROITS DES FEMMES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Sources utilisées : Ministère de l'Éducation nationale – division de la Programmation et du Développement ; Observatoire ACPE, mars 1999 ; INSEE – Enquête emploi, 1999 ; Rapport Génisson, septembre 1999.
Photos The Stock Market (T&D. McCarthy, Mug Shots, Rob Lewine, Chuck Savage). ©CNDP 2000 – Maquette : Fabio Biglione